Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502875-20260227-10_2026-DE

Saint-Lunaire
VOUS N'AVIEZ JAMAIS VU LA MER
CÔTE D'ÉMERAUDE

Décision relative au renouvellement du contrat de maintenance du standard téléphonique – GINKGO

DECISION MUNICIPALE
N° 10-2026

Le Maire de Saint-Lunaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 prévoyant que le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout et partie et pour la durée de son mandat, de certaines attributions du Conseil Municipal ;

Vu la délibération n°32/2020 du Conseil Municipal du 27 Mai 2020 donnant délégation au Maire pour passer les Marchés Publics de faible montant en application de l'alinéa 4 de l'article L2122-22 CGCT ;

Vu les clauses de renouvellement du contrat de maintenance n° TEL00374 signé avec la société GINKGO ;

DECIDE

ARTICLE 1 : De renouveler le contrat de maintenance du standard téléphonique avec la société GINKGO pour la période du 01/02/2026 au 31/01/2027.

ARTICLE 2 : Le montant pour l'année est fixé à 502.98 € HT soit 603.10 € TTC.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine, insérée au registre des délibérations et publiée dans les mêmes termes que les décisions du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Lunaire, le 26 Février 2026

Le Maire,

Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE (Ille-et-Vilaine)

Mairie : Boulevard Flusson – 35800 SAINT-LUNAIRE
e-mail : mairie@saint-lunaire.fr
Station Classée de tourisme
Tél : 02 99 46 30 51
Site internet : www.saint-lunaire.fr